Nouvelle stratégie de l'Union européenne pour les forêts pour 2030 – Gestion durable des forêts en Europe

2022/2016(INI) - 29/07/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l’agriculture et du développement rural a adopté un rapport d’initiative d’Ulrike MÜLLER (Renew Europe, DE) sur une nouvelle stratégie de l’Union pour les forêts pour 2030 - Gestion durable des forêts en Europe.

L'UE abrite environ 5% de la superficie forestière totale du monde, les forêts représentant 43% de la superficie terrestre de l'UE. La propriété forestière en Europe est diverse en termes de taille et de structure de propriété, ce qui entraîne une grande diversité de modèles de gestion. Environ 60% des forêts de l'UE appartiennent à 16 millions de propriétaires forestiers privés, dont une part importante de petits exploitants, tandis qu'environ 40 % des forêts de l'UE sont sous différentes formes de propriété publique.

Les députés se sont félicités de la nouvelle stratégie forestière de l'UE et de son ambition d'accroître la contribution équilibrée des forêts multifonctionnelles aux objectifs du pacte vert et de sa stratégie UE 2030 en faveur de la biodiversité, en particulier les objectifs de création d'une croissance verte durable et d'emplois verts, et de parvenir à une économie neutre en carbone, durable du point de vue environnemental et pleinement circulaire, dans les limites de la planète, ainsi qu’à la neutralité climatique d’ici à 2050 au plus tard.

Le rapport indique que, conformément à la gestion durable des forêts et pour accroître la qualité et la diversité des écosystèmes forestiers, le maintien, la protection, le renforcement, la restauration et l'utilisation durable de forêts saines et résilientes sont des objectifs fondamentaux de la stratégie forestière de l'UE et de tous les acteurs de la sylviculture et de la chaîne de valeur forestière, en utilisant le bois comme une matière première polyvalente et renouvelable pour maximiser l'autosuffisance de l'UE.

Malgré l'augmentation continue de la couverture et du volume des forêts dans l'UE, les députés ont souligné **l'urgente nécessité de protéger et d'accroître la résilience des forêts et des écosystèmes**, notamment par des mesures visant à accroître la capacité d'adaptation au changement climatique et à réduire les pressions lorsque cela est possible, tout en tenant compte des caractéristiques de la forêt.

Gestion variée des forêts

Le rapport reconnaît que la gestion des forêts est spécifique à chaque site et que des conditions forestières et des types de forêts variables peuvent nécessiter des approches de gestion différentes fondées en fonction des besoins écologiques et des caractéristiques des forêts, qui doivent tenir compte des droits et des intérêts des travailleurs du secteur forestier, des propriétaires et des autres acteurs concernés.

En outre, les députés reconnaissent la complexité de l'évaluation de l'état des forêts, ainsi que l'inégalité de la disponibilité, de la diversité et de la qualité des données, et ont donc souligné la nécessité d'un dialogue politique et scientifique continu et d'un financement accru à tous les niveaux, en commençant par des consultations avec les États membres, et en particulier avec les gestionnaires et propriétaires de forêts, afin **d'améliorer la collecte de données sur l'état des forêts** et, le cas échéant, l'harmonisation des données.

Favoriser une multifonctionnalité équilibrée

Les députés ont souligné que le bois est la seule ressource naturelle renouvelable importante qui a le potentiel de remplacer certains matériaux à très forte intensité énergétique, comme le ciment et les plastiques, et qu'il sera de plus en plus demandé à l'avenir. Ils ont insisté sur la nécessité de **réduire la consommation de l'UE** en général et ont salué l'établissement d'une méthodologie pour quantifier les avantages climatiques de la construction en bois.

Soulignant que la demande croissante de bois en tant que matière première, notamment le bois utilisé comme source d'énergie, pose des défis majeurs dans le contexte de crises politiques, telles que la guerre en Ukraine, les députés ont appelé la Commission et les États membres à évaluer les **dépendances à l'égard des importations de bois en provenance de Russie** à la lumière des sanctions légitimes qui ont suivi l'invasion russe de l'Ukraine et à élaborer des stratégies durables pour atténuer les perturbations le cas échéant, tout en évitant au niveau de l'UE la conversion de terres agricoles adaptées à la production alimentaire.

Protection, restauration, reboisement et boisement et gestion durable

Le rapport reconnaît que le reboisement et le boisement présentent plusieurs avantages connexes, tels que la filtration de l'eau, l'augmentation de la disponibilité de l'eau, l'atténuation de la sécheresse, la lutte contre les inondations, la prévention de la sédimentation, la création d'habitats fauniques, l'augmentation de la faune du sol, l'amélioration de la fertilité du sol et la filtration de l'air.

Les députés se sont félicités de la feuille de route sur le boisement et le reboisement visant à **planter au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici 2030**. Ils ont demandé à la Commission et aux États membres d'accorder une attention particulière à la plantation d'arbres appropriés dans les zones dégradées et celles touchées par la désertification, et ont réaffirmé l'importance de protéger les forêts primaires et anciennes. L'augmentation de la superficie des terres boisées peut contribuer efficacement à la lutte contre le changement climatique et à la régénération naturelle des systèmes forestiers dégradés, avec pour effet à moyen et long terme le développement économique et social et la création de nouveaux emplois.

Les États membres sont invités à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre correctement les stratégies et législations nationales relatives à la gestion durable des forêts, et à les adapter à leur situation nationale, régionale et locale.

Les députés ont noté avec une grande inquiétude que les **incendies de forêt à grande échelle** et plus intenses constituent un défi croissant dans l'Union européenne et, en particulier, que la saison des incendies de 2021 dans l'UE a été sans précédent, puisque quelque 0,5 million d'hectares ont été détruits par le feu, notamment dans les régions d'Europe confrontées aux plus fortes augmentations de la température moyenne, comme la Méditerranée. Ils ont demandé que davantage de ressources soient consacrées à la gestion scientifique des incendies et au développement de celle-ci, ainsi qu'au soutien au renforcement des capacités par le biais de services consultatifs, afin de lutter contre les effets du changement climatique dans les forêts.

Permettre aux forêts et aux gestionnaires de forêts d'atteindre des objectifs multiples

La PAC et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sont les principales sources de soutien aux mesures forestières, représentant 90% du financement total de l'UE pour la foresterie. Le rapport note qu'entre 2014 et 2020, les États membres n'ont dépensé que 49% des fonds disponibles. La Commission a attribué cette faible utilisation à la charge administrative, à l’attrait insuffisant des primes et au manque de services de conseil et il conviendrait de tenir compte de cette situation lors de l’adoption des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC. Les États membres devraient éliminer la charge administrative afin de **rendre plus efficace l'utilisation du FEADER** pour les mesures forestières.

Les députés ont souligné que les propriétaires et gestionnaires de forêts ont besoin d'une **grande flexibilité** dans leurs pratiques de gestion forestière, en travaillant à partir d'une base commune solide, afin de pouvoir fournir tous les services écosystémiques requis.